



FORMATION

Appliquer les règles de sécurité incendie dans les ERP. Établissements Recevant du Public

S'inscrivant dans un contexte réglementaire et contractuel évolutif, la maîtrise de la prévention du risque incendie dans l'élaboration des projets de construction de bâtiments nécessite de plus en plus de connaissances spécifiques. En effet, selon les données récentes, près de 30% des incidents en ERP sont liés à des non-conformités en matière de sécurité incendie.

84 %

de satisfaction

COMPÉTENCES CLÉS

1. **Analyser les évolutions réglementaires** en matière de sécurité incendie pour rester à jour des obligations
2. **Définir la réglementation applicable à chaque projet ERP** spécifique afin d'assurer sa conformité dès la phase de conception
3. **Concevoir des plans architecturaux intégrant les paramètres de sécurité incendie** pour optimiser la sécurité tout
4. **Élaborer un dossier de demande d'autorisation solide** pour les projets ERP afin d'obtenir les approbations nécessaires sans délai **Proposer des solutions techniques et réglementaires adaptées** pour répondre aux défis spécifiques de chaque projet

PROGRAMME

1^{ère} séquence : **Cadre réglementaire et classement des ERP**

- Principes, objectifs et RETEX de la prévention incendie
- Définition et caractéristiques des ERP
- Classement : types, groupes et catégories
- Groupements d'établissements
- Articulation de la réglementation ERP

2^{ème} séquence : **Les principes fondamentaux de la prévention « ERP »**

- Alarmes, consignes et moyens de secours
- Desserte, dégagements et évacuation des occupants
- Prise en compte du handicap et évacuation différée
- Désenfumage
- Éclairage normal et de sécurité
- Comportement au feu des matériaux et éléments de construction
- Distribution intérieure, isolement et locaux à risques
- Installations techniques
- Bois et matériaux biosourcés : comportement au feu, points de vigilance et évolutions réglementaires applicables à compter du 1er juin 2027

3^{ème} séquence : **Constitution du dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP**

- Notice de sécurité et utilisation du CLICDVECRM
- Notice d'accessibilité
- Dérogations et mesures de compensation
- Travaux, vérifications réglementaires et visite d'ouverture

4^{ème} et 5^{ème} séquences : **Les disposition constructives**

- Exercice d'application : Décrire et classer un ERP, définir la distribution intérieure et les conditions de desserte
- Isolement de l'ERP par rapport aux tiers
- Résistance au feu des structures
- Règle du C+D applicable aux façades
- Résistance au feu, distribution intérieure et locaux à risques
- Conception des dégagements

MODALITÉS

Suivant la programmation.

Présentiel ou distanciel

- Exposés suivis de périodes de question-réponses
- Exercices d'application individuels ou en sous-groupes : études de cas, quiz...

PUBLICS

- Architecte
- Architecte expert
- Assistant technique
- Bureau d'études
- Chef d'équipe
- Dirigeant d'entreprise
- Responsable

17h30

THÉORIE ●●○○○

PRATIQUE ●●●○○